



Secteur médico-social

Porteur de projet :

ADAPEI de la Gironde, Association /
Collectif / Syndicat, Privé non lucratif,
Valadié Alain Directeur Général Adjoint

Public :

Adultes handicapés

Territoire de l'action :

Gironde

Coordonnées :

39 rue Robert Caumont Bureaux du Lac II
Bât. R

BORDEAUX Cedex

33049 06 79 06 79 26

alain.valadie@adapei33.com

<https://www.youtube.com/watch?v=1N7oNEJmW-s>

● Action de formation

Nous avons mis en place un parcours innovant de professionnalisation : la plateforme métier « espaces verts », réunissant 3 parcours sur un même site :

?- Un parcours de Formation avec un plateau technique dédié regroupant l'ensemble des items du référentiel métier « Jardinier Paysagiste », et de ce fait nous permettant d'accompagner nos ouvriers dans un parcours de qualification.

? – Un parcours de Qualification avec un accompagnement VAE personnalisé au CAPA « Jardinier-Paysagiste » et BPA « Travaux des aménagements paysagers ».

Notre accompagnement VAE adapté aux travailleurs handicapés est reconnu par la DRAAF Aquitaine (Organisme certificateur du ministère de l'agriculture).

?- Un parcours d'insertion avec le dispositif « passerelle » (parcours de professionnalisation par la mise en situation). Ce parcours est une étape préparatoire au Milieu Ordinaire de Travail (MOT).

Nous avons constaté que les premiers freins pour nos ouvriers réalisant des stages professionnels en milieu ordinaire de travail étaient : Les horaires de travail, les codes socioprofessionnels (confection des paniers repas...), l'amplitude horaire, les habiletés sociales, la méconnaissance des réalités économiques d'une entreprise. Nous avons mesuré ces écarts et décidé de travailler sur ces points.

Une réorganisation de l'atelier « espaces verts » nous a permis de mettre en place deux équipes adoptant les horaires liés à l'activité en Milieu Ordinaire de Travail.

L'une des deux, l'équipe « Passerelle » développe la mobilité professionnelle et évolue en autonomie, tout en continuant à se professionnaliser à travers des chantiers plus techniques menés par un Educateur Technique Spécialisé (ETS). L'objectif général est de se perfectionner à l'appui de modules de formation spécifiques et stages de perfectionnement, dans le but de se qualifier par un diplôme de droit commun et sortir progressivement du travail protégé.

L'action a été mise en oeuvre sur le terrain.

Jusqu'en 2005, l'accessibilité des personnes en situation de handicap concernait essentiellement les personnes en situation de handicap physique, à travers divers aménagements techniques. La Loi du 11/02/2005 « pour l'égalité des droits et des chances » pose le principe d'accessibilité « généralisé » (« de tous » et « à tout ») quel que soit la nature du handicap. Cela implique des changements dans notre démarche. Montrer en quoi les personnes déficientes intellectuelles sont « différemment capables », varier les approches pédagogiques pour favoriser l'accessibilité cognitive, et l'insertion professionnelle.

Quelles que soient leurs capacités, les travailleurs ont au minimum l'objectif de se former à un métier, et si leurs compétences le permettent, se qualifier par un diplôme de droit commun. Enfin, si leur projet est d'intégrer le milieu ordinaire de travail, s'insérer. Un projet personnalisé pour chacun permettant d'envisager un parcours professionnel adapté.

De plus, depuis quelques années, l'accueil d'un « nouveau » public que sont les personnes atteintes de pathologies psychiques, dont certains ont déjà eu un parcours dans le milieu ordinaire de travail, nous pousse à ouvrir les ESAT vers l'extérieur. En toute logique, pour une partie de notre public, l'ESAT ne devrait être qu'un passage. Un lieu de travail, de formation, de qualification et d'insertion adapté à un public fragile.

Pertinence et contexte de l'action

● Objectifs

L'objectif est de structurer un parcours de professionnalisation nous permettant de former les travailleurs handicapés d'ESAT, les qualifier s'ils le souhaitent, afin qu'ils aient toutes les chances de leurs côtés pour pouvoir s'insérer en Milieu Ordinaire de Travail.

Parce qu'il est nécessaire de se former pour se qualifier, et d'être qualifié pour s'insérer, il était primordial de modéliser notre dispositif afin que nos avancées puissent servir une communauté plus large.

● Thématique

[Accès aux droits](#), [Accessibilité](#), [Handicap](#), [Insertion professionnelle](#), [Partenariats / Réseaux](#)

● Innovation

Ces actions nous paraissent remarquables au regard des résultats obtenus en un temps très court. Elles permettent de changer le regard sur les travailleurs handicapés d' ESAT, de démontrer qu'il existe désormais en ESAT de vrais parcours de professionnalisation permettant de s'y former, de s'y qualifier et de s'en servir de tremplin pour s'insérer. Cette action est tout à fait reproductible, nous sommes d'ailleurs en train de construire un déploiement de notre modèle de plateforme métier sur d'autres activités professionnelles dans tous nos établissements. L'extension de l'expérience est en marche sur les métiers de la restauration, la blanchisserie, la sous-traitance industrielle et la propreté industrielle.

Impact

● Résultats

Depuis sa mise en place en 2015, ce dispositif a permis à 7 ouvriers dont 2 présentant un illettrisme d'obtenir un diplôme de droit commun : CAP et BP Agricole « Jardinier-Paysagiste ».

Trois d'entre eux ont quitté la structure pour une embauche en CDI

Deux autres ont remporté la médaille d'argent aux Abilympics 2016

Deux autres sont en lice pour les finales nationales des olympiades des métiers 2017

Nous retiendrons le nombre de diplômes de droit commun obtenus et le nombre de CDI signés.

● Reconnaissance de l'action

A gagné un prix d'une fondation Prix KLESIA Cat. Emploi; 2ème pl. trophées de l'excellence 2016 cat. valorisation des compétences